

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 101

présenté par
Mme Grosskost

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 68 de cet article, substituer aux mots :

« ces dispositions »,

les mots :

« l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 2373-9 du code du travail)

Amendement rédactionnel.